

Ce document contient des renseignements essentiels sur le BMG BullionFund que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Bullion Management Services Inc. au 1 888 474-1001 ou à l'adresse info@bmgbullion.com, ou consultez le site www.bmgbullion.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	BMG122	Gestionnaire du Fonds :	Bullion Management Services Inc.
Date de constitution de la catégorie :	(catégorie C2) 3 septembre 2013	Placement minimal :	150 000 \$ initial, 100 \$ additionnel
Valeur totale au 31 août 2016 :	211 444 314 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,54 %		

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds n'investit que dans des lingots d'or, d'argent et de platine libres de toute charge et intégralement attribués. La politique de placement fixe du Fonds exige que ce dernier acquière, en proportions égales en dollars, des lingots d'or, d'argent et de platine, sans égard aux conditions du marché.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 août 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

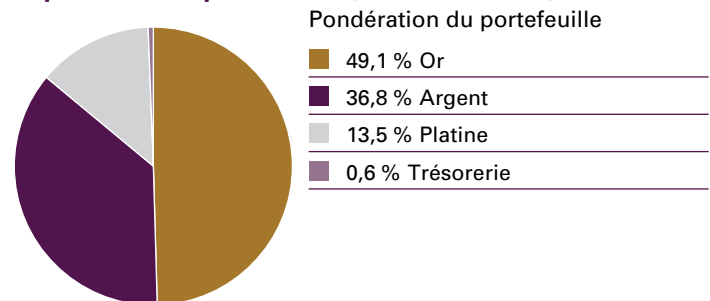
Dix principaux placements (au 31 août 2016)

1. Lingots d'or - 49,1 %
2. Lingots d'argent - 36,8 %
3. Lingots de platine - 13,5 %
4. Trésorerie - 0,6 %

Pourcentage total des quatre principaux placements - 100 %

Nombre total de placements : **4**

Répartition des placements (au 31 août 2016)



Quels sont les risques?

La valeur du Fonds peut diminuer ou augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Au moment d'évaluer le niveau de risque d'un fonds, la plupart des gestionnaires de fonds ont recours à une méthode axée sur la volatilité qui permet de mesurer les variations du rendement au fil du temps. Toutefois, Bullion Management Services Inc. mesure le niveau de risque de ce Fonds en s'appuyant principalement sur des facteurs qualitatifs (par exemple la corrélation négative avec d'autres catégories d'actifs, l'efficacité de la couverture par rapport à l'inflation et la valeur du dollar américain, la préservation du pouvoir d'achat et de la valeur intrinsèque) ainsi que sur la position de Bullion Management Services Inc. concernant les paramètres fondamentaux de l'or, de l'argent et du platine et le rôle des métaux précieux dans une stratégie de protection du patrimoine.

Le niveau de risque attribué à ce Fonds pourrait ne pas être comparable à celui d'autres organismes de placement collectif qui utilisent une méthode fondée sur la volatilité du rendement.

Pour obtenir une description de la méthode de classification du risque que Bullion Management Services Inc. utilise pour déterminer le niveau de risque du Fonds, se reporter à la rubrique « Classification des risques du Fonds » dans le prospectus simplifié.

Niveau de risque

Bullion Management Services Inc. a évalué le risque du Fonds comme étant **moyen**.

Le risque est établi d'après les facteurs qualitatifs, les observations de Bullion Management Services Inc. sur les facteurs fondamentaux pour l'or, l'argent et le platine et le rôle des métaux précieux comme stratégie de protection du patrimoine. Il n'indique pas le niveau de risque du fonds dans le futur. Le risque peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les risques particuliers qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

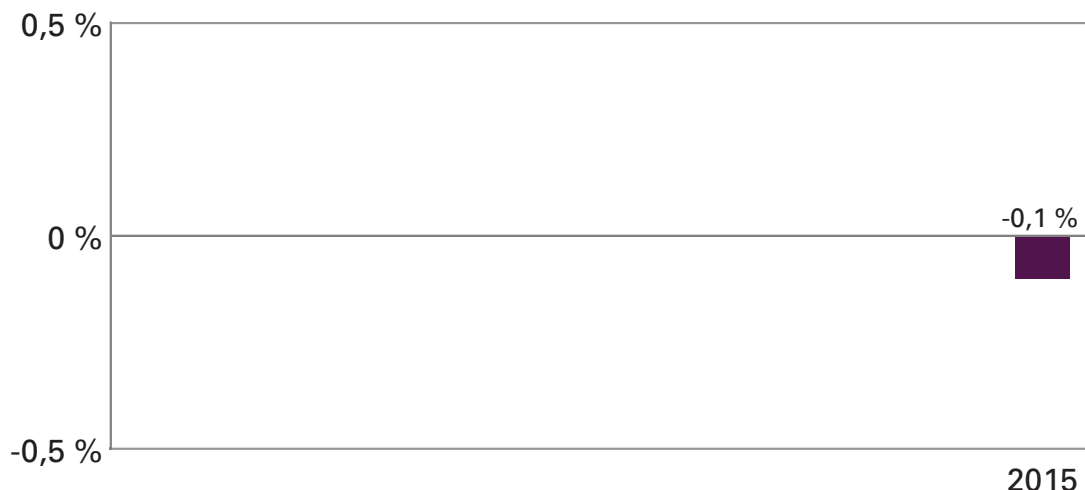
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie C2 du Fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement des parts de catégorie C2 du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des parts de catégorie C2 du Fonds au cours de la dernière année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie C2 du Fonds sur une période de trois mois depuis sa création. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période,
Meilleur rendement	17,6 %	31 janvier 2015	votre placement augmenterait à 1 176 \$
Pire rendement	-12,9 %	31 octobre 2014	votre placement chuterait à 871 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts de catégorie C2 du Fonds depuis sa création était de 0,1%. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds depuis sa création, votre investissement vaudrait 1 003 \$ au 31 août 2016.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un fonds composé uniquement de lingots de métaux précieux;
- cherchent à obtenir une protection du capital et une appréciation des métaux précieux à long terme;
- cherchent à diversifier et à couvrir leur portefeuille.

⚠ N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier découlant de vos placements.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie C2 du Fonds. Les frais - y compris les éventuelles commissions - peuvent varier selon la catégorie du fonds et selon le fonds. Un montant de commissions plus élevé peut conduire les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds ou placements dont le coût est plus faible et qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Cette catégorie est offerte uniquement aux investisseurs qui détiennent un compte (notamment un compte à honoraires) auprès d'un représentant ayant conclu une entente avec nous. Il n'y a aucun frais d'acquisition, de commissions de suivi ou d'autres frais payables à votre représentant pour cette catégorie. Toutefois, vous payez une commission à votre représentant pour ses conseils de placement et autres services.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 30 juin 2016, les frais du Fonds s'élevaient à 1,54 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de catégorie C2 du Fonds.	1,54 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du Fonds.	S/O
Frais du Fonds	1,54 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie C2.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez, détenez ou échangez des titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de conseils en placement	Cette catégorie de parts est uniquement offerte aux investisseurs qui détiennent un compte à honoraires auprès d'un représentant ayant conclu une entente avec Bullion Management Services Inc. Vous payez une commission à votre représentant pour ses conseils de placement et autres services.
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 1,5 % si un rachat a lieu dans les 60 jours suivant l'achat ou l'échange.
Frais d'échange	Aucuns frais. Votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts d'une catégorie d'un fonds donné lorsque vous les échangez contre des parts de même catégorie d'un autre fonds.
Frais de rachat	Aucuns frais. Votre représentant peut vous facturer des honoraires pour ce service.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- de résilier votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Bullion Management Services Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Bullion Management Services Inc.
60, Renfrew Drive, Bureau 280
Markham (Ontario) L3R 0E1

Tél. : 905 474-1001 Sans frais : 888 474-1001
Courriel : info@bmgbullion.com Web : www.bmgbullion.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds communs de placement, consultez la brochure intitulée « **Comprendre les organismes de placement collectif** », accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.